



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/19
5 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Quatrième session
18 avril-3 mai 1996

Informations communiquées par les pays

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS	4 - 14	2
A. Questions intersectorielles	4 - 6	2
B. Chapitre 9 : Protection de l'atmosphère	7 - 10	3
C. Chapitre 17 : Protection des océans et de toutes les mers - y compris les mers fermées et semi- fermées - et des zones côtières, et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques	11 - 14	4
II. CONCLUSION	15	5

Annexe

STATUS MATRICES OF CHAPTERS 9 AND 17 OF AGENDA 21	6
---	---

INTRODUCTION

1. Se conformant à la décision prise par la Commission du développement durable à sa première session tenue en 1993, les gouvernements et les organisations ont présenté des informations et des rapports aux sessions suivantes de la Commission. Les directives en matière d'établissement de rapports ont été progressivement simplifiées à la demande de la Commission. À sa troisième session tenue en 1995, la Commission a prié le Secrétariat de simplifier et rationaliser encore ces directives pour sa session de 1996, de manière à faciliter les échanges d'informations concernant l'expérience des pays et autres entités intéressées dans l'exécution d'Action 21; cette simplification devrait en particulier permettre d'axer les rapports des pays sur des résultats et des enseignements concrets¹.

2. Au 26 février 1996, le secrétariat de la Commission avait reçu en tout 24 rapports nationaux des pays suivants : Allemagne, Autriche, Chili, Danemark, Équateur, États-Unis d'Amérique, Finlande, Guinée, Hongrie, Islande, Maroc, Mexique, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine et Venezuela. Il a également reçu deux rapports de la Commission européenne consacrés à l'Union européenne et un autre de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Banque asiatique de développement intitulé "L'État de l'environnement en Asie et dans le Pacifique". La plupart des pays avaient suivi les directives du Secrétariat pour établir leur rapport. La Hongrie a présenté un rapport intitulé "Hungary: towards strategy planning for sustainable development" et la Guinée un plan d'action provisoire pour l'environnement. Les rapports présentés se répartissent donc également entre les pays développés et pays en développement.

3. Le présent rapport a un double objectif : résumer les conclusions recueillies sur les deux chapitres sectoriels d'Action 21² devant être examinés à cette session, à savoir le chapitre 9 intitulé "Protection de l'atmosphère" et le chapitre 17 intitulé "Protection des océans et de toutes les mers – y compris les mers fermées et semi-fermées – et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques" et présenter graphiquement les principales activités menées au titre des deux chapitres à l'étude (voir annexe). Une matrice des principaux mécanismes de coordination au niveau national servira de document d'information. D'autres rapports devraient en principe être reçus avant le début de la session, ce qui permettra de mettre l'annexe à jour.

I. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

A. Questions intersectorielles

4. Les questions intersectorielles sont examinées plus en détail dans d'autres rapports présentés à la session. On trouvera ici quelques observations générales recueillies dans les rapports nationaux. Les observations des gouvernements sur l'utilité de l'information existante dans la prise de décisions ont révélé la façon dont ils pensaient pouvoir résoudre les divers problèmes soulevés dans l'Action 21. Les informations et les données des pays développés et des pays en développement étaient de qualité très inégale. Les

États-Unis et la plupart des pays européens étaient sûrs de la qualité des informations dont ils disposaient déjà et à quelques exceptions près, en étaient très satisfaits tandis que les rapports des pays en développement reflétaient dans leur quasi-totalité le caractère très inégal des données et des informations disponibles sur l'ensemble des chapitres d'Action 21.

5. La pauvreté n'est pas une préoccupation nationale des pays développés, qui soutiennent invariablement les programmes de coopération technique visant à l'atténuer dans les pays en développement. Les rares rapports émanant des pays en développement indiquent que la pauvreté y demeure un souci primordial, la moitié de la population vivant souvent dans la pauvreté et dans 20 % des cas, dans la plus grande misère. Certains rapports font en outre état d'un accroissement des indices de pauvreté et d'une réduction de l'accès aux équipements d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

6. Tous les rapports des pays développés ont indiqué que les gouvernements et les pouvoirs centraux et locaux examinaient les modèles de consommation et de production et que la sensibilisation était un élément décisif dans la modification de la consommation. Un certain nombre de redevances environnementales ont été introduites pour accroître le rendement énergétique et encourager les économies d'énergie. On fait de plus en plus appel à l'éco-étiquetage. Cet aspect sera examiné plus en détail dans les documents d'information qui seront distribués lors de la session de la Commission. La plupart des rapports des pays en développement indiquent que les gouvernements savent qu'ils doivent se pencher sur la question des modèles de consommation et de production. La quasi-totalité des pays ont signalé que les administrations centrales s'étaient engagées dans un processus auquel participaient les collectivités locales et les producteurs locaux. La plupart des mesures semblent cependant n'en être qu'au stade préliminaire.

B. Chapitre 9 : Protection de l'atmosphère

7. L'utilisation sans danger de techniques de pointe dans les secteurs de l'industrie, des transports et de l'énergie ainsi que les études d'impact sur l'environnement et la recherche-développement dans les mêmes domaines bénéficient d'un degré de priorité plus ou moins élevé dans tous les pays développés. Ces pays ont également examiné de manière approfondie l'essentiel des questions soulevées dans ce chapitre. La législation a été révisée ou est sur le point de l'être, et tous les pays développés ont souscrit au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à ses amendements et ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³. Ils ont également conclu des accords sur la lutte contre la pollution transfrontière et fourni des informations sur les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxydes d'azote (NOx) et de méthane (CH₄). S'il est vrai que les émissions de dioxyde de carbone continuent d'augmenter lentement, baissent à peine ou stagnent dans les pays développés, il reste que plusieurs rapports font état d'une diminution de plus de 5 % des émissions de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote et de méthane depuis 1990. Les réductions de la consommation de chlorofluorocarbones (CFC) que prescrivent le Protocole de Montréal et ses amendements sont considérables. Le rapport de la Commission européenne traite aussi longuement de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les secteurs des transports, de la production énergétique et de

l'industrie. La CE prête un appui technique et financier à ses États membres dans le cadre de ses programmes et a elle-même signé et ratifié plusieurs accords internationaux.

8. Les pays en développement privilégient tout autant l'utilisation sans danger de techniques de pointe, l'étude d'impact sur l'environnement et la recherche-développement; mais leurs ressources limitées leur posent quelquefois problème, ce qui les conduit à moins se soucier de la recherche-développement, de l'analyse du cycle de vie des produits et du secteur des transports. La modernisation des industries existantes est souvent prioritaire. Sur le plan des réalisations et des progrès c'est encore une fois l'absence de ressources et de moyens qui distingue nettement les pays en développement des pays développés. Seuls quelques pays en développement ont fourni des informations sur les émissions de polluants dans l'atmosphère et plusieurs d'entre eux n'ont ni suffisamment de moyens pour lutter contre la pollution transfrontière ni signer un quelconque accord à ce sujet.

9. La présentation graphique qui figure en annexe donne à titre indicatif et comparatif un aperçu de la situation au niveau national telle qu'elle ressort des rapports présentés cette année.

10. Le rapport de la CE comme celui de la CESAP et de la Banque asiatique de développement fournissent des informations régionales détaillées sur l'état de l'atmosphère et la pollution et la qualité de l'air. Il n'a pas été possible, faute de temps, d'inclure des informations sur la pollution et la qualité de l'air dans le présent rapport.

C. Chapitre 17 : Protection des océans et de toutes les mers
- y compris les mers fermées et semi-fermées - et des
zones côtières, et protection, utilisation rationnelle
et mise en valeur de leurs ressources biologiques

11. Dix-huit pays et la Commission européenne ont fourni des informations sur le chapitre 17.

12. Aucun des pays développés ne signale de secteurs particulièrement critiques, bien qu'il soit possible selon certaines indications de mieux lutter contre la pollution causée par les eaux usées d'origine tellurique. Quelques pays seulement n'ont pas de plans de gestion intégrés et de développement durable des zones côtières en tant que telles, mais les législations nationales ou les stratégies ou plans nationaux de développement durable semblent bien couvrir les zones côtières. Les activités visées dans ce chapitre sont considérées par tous les pays ayant présenté un rapport comme très importantes ou absolument prioritaires. Les rapports des pays en développement reflètent encore une fois l'absence de moyens, qui leur ôte la possibilité de remédier aux problèmes. Trois pays ne disposent pas de législation ni de stratégies nationales comportant des éléments sur les océans et les mers, ou n'ont pas accès aux techniques de lutte contre la pollution, ce qui fait que souvent, les moyens de lutte contre la pollution causée par les eaux usées et d'autres polluants font cruellement défaut et sont même quelquefois complètement

inexistants. L'évaluation régulière du milieu côtier et marin dans les pays en développement s'en ressent donc gravement. Il y a au moins quatre pays qui n'ont pas de plan d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou anthropique.

13. Le rapport de la Commission européenne signale aussi des problèmes relativement graves ou des domaines relativement préoccupants dans la mer Méditerranée, dans la mer Baltique et dans la mer du Nord. L'eutrophisation est un problème qui se pose dans la mer Baltique et dans la mer du Nord et la pollution des zones côtières un problème également dans la mer Baltique et dans la mer Méditerranée. Le rapport de la CESAP et de la Banque asiatique de développement examine également l'état des ressources côtières et marines, les menaces écologiques et les politiques et programmes de gestion des zones côtières.

14. La Commission européenne soutient ses États membres par des directives et des stratégies. Les États membres avaient tendance à se référer à la politique commune de la pêche comme instrument de réglementation de la pêche non seulement au sein de l'Union mais également dans leurs négociations avec des États non membres. La Commission européenne fournit également une assistance financière et technique aux pays en développement.

II. CONCLUSION

15. Au cours des trois dernières années, le Secrétariat a reçu des rapports de 73 gouvernements et de 10 organisations intergouvernementales. En outre, 87 pays ont fourni des informations sur les organismes nationaux de coordination à contacter. À la demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat établit actuellement à l'intention des pays ci-dessus des descriptifs nationaux pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 1997; ces descriptifs seront présentés aux États Membres dans le courant du deuxième semestre de 1996 pour qu'ils les mettent à jour. Ils sont appelés à servir de base pour l'élaboration d'activités de suivi et l'établissement de rapports ultérieurs, puisqu'ils seront tous inspirés d'un même modèle et contiendront des données et des indicateurs statistiques de base types recueillis et utilisés par le système des Nations Unies. Ils récapituleront sommairement de surcroît les mesures prises par chaque pays dans les différents domaines d'intervention qui figurent dans les 40 chapitres d'Action 21.

Notes

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 12 (E/1995/32), chap. I, par. 108.

² Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8/Add./Corr.), résolution I, annexe II.

³ A/AC.237/18 (Partie II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.